

PRÉFÈTE DE LA LOIRE

Préfecture de la Loire

Direction des Collectivités et du Développement Local

Bureau du contrôle de légalité, de l'intercommunalité
et des enquêtes publiques

Affaire suivie par : Adeline SEYVE/Rabia ZOUINA
Téléphone : 04 77 48 48 15
Télécopie : 04 77 48 45 60
Courriel : rabia.zouina@loire.gouv.fr
Ref : 557/AS/RZ

Préfecture du Rhône

Direction des Libertés Publiques et des Affaires Décentralisées
1^{er} Bureau

Bureau de la commande publique, de la coopération
et de la fonction publique des collectivités locales

Affaire suivie par : M. Xavier GRINGOIRE et
Mme Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 61 60 97 / 04 72 61 62 64
Courriels : xavier.gringoire@rhone.gouv.fr
virginie.magnet@rhone.gouv.fr

ARRETE N° 187 du 02 AOUT 2013 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte à la carte pour l'aménagement de la Coise et ses affluents du Volon et du Furan « SIMA COISE »

La préfète de la Loire
Chevalier de la Légion d' Honneur
Officier de la Légion d' Honneur

Le préfet de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d' Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5711-1 et suivants ;
Vu l'arrêté interpréfectoral n°382 du 24 août 2005 portant création du syndicat interdépartemental mixte à la carte pour l'aménagement de la Coise et de ses affluents du Volon et du Furan « SIMA COISE » ;
Vu les arrêtés interdépartementaux en date du 28 mars 2007, du 20 février 2009, du 31 décembre 2010 et 6 juin 2011 portant modification des statuts du SIMA COISE ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 315 du 8 novembre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Saint Etienne Métropole aux communes d'Andrézieux Bouthéon et la Fouillouse ;
Vu la délibération du 19 février 2013 du comité syndical du SIMA COISE approuvant la modification de ses statuts ;
Vu les délibérations des conseils communautaires de la Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole du 11 mars 2013, de la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais du 17 avril 2013, de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier du 15 mai 2013 et de la communauté de Communes de Forez en Lyonnais du 1er juillet 2013 approuvant la modification des statuts du SIMA COISE ;
Vu la délibération du comité syndical du syndicat intercommunal des Eaux et Assainissement de Chazelles-Véricelles en date du 19 mars 2013 approuvant la modification des statuts du SIMA COISE ;
Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de La Gimond du 22 mars 2013, Saint-Denis-Sur-Coise du 28 mars 2013, Saint-Médard-en-Forez du 29 mars 2013, Maringes du 3 avril 2013, Chevrières du 5 avril 2013, Marcenod du 10 avril 2013, Virigneux du 17 avril 2013 approuvant la modification des statuts du SIMA COISE ;
Considérant qu'à défaut de délibération des autres collectivités membres dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical, leur avis est réputé favorable ;
Considérant que les conditions de majorité requises par le code général des collectivités territoriales sont remplies ;
Sur proposition des Secrétaires Généraux des préfetures de la Loire et du Rhône

ARRETENT

Article 1 : Est autorisée la modification des statuts du SIMA COISE.

Article 2 : Un exemplaire des statuts est annexé au présent arrêté.

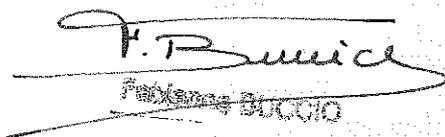
Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 LYON cedex 03) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Article 4 : Les Secrétaires Généraux des préfectures de la Loire et du Rhône sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de chaque préfecture et copie adressée à

- M. le président du SIMA COISE
- Mme et MM les Présidents des EPCI membres du syndicats
- MM. les Maires des communes membres du syndicat
- M. le Sous-Préfet de Montbrison
- M. le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Loire
- M. le trésorier de Saint-Galmier
- M. le Directeur Départemental des Territoires de la Loire

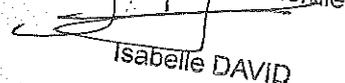
Fait à Saint Etienne le 02 AOUT 2013

La Préfète de la Loire


Fabienne BUCCIO

Fait à Lyon le 23 JUIL. 2013

Le Préfet du Rhône

Pour le Préfet,
la Secrétaire Générale

Isabelle DAVID